



7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Telephone: 416-325-0400
Facsimile: 416-327-0374

7^e étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (ON) M7A 1Y7
Téléphone: 416 325-0400
Télécopieur: 416 327-0374

Monsieur Greg Orencsak
Président
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto, ON
M7A 1Y7

Monsieur,

Au moment où vous amorcez la planification pour l'exercice 2022-2023, j'ai le plaisir de vous adresser cette lettre, à vous qui occupez le poste de président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) pour vous faire part de mes attentes et mes instructions pour la SFIEO pour l'exercice 2022-2023, conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations.

Les organismes régis par un conseil d'administration de l'Ontario sont des partenaires essentiels pour assurer la prestation de services de première qualité à la population de l'Ontario. Le travail que vous entreprenez avec les autres membres du conseil d'administration pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de la SFIEO assure une gestion efficace de sa dette, de ses risques financiers et de ses emprunts, y compris de la dette de l'ancien Ontario Hydro. Il est important que cette orientation soit conforme aux priorités du gouvernement, au mandat de votre organisme, aux politiques et directives clés et à mes instructions, le cas échéant.

Je m'attends à ce que tous les organismes du gouvernement de l'Ontario agissent dans l'intérêt de la population de la province en étant efficaces et en optimisant les ressources financières de façon responsable pour les contribuables. Il est plus important que jamais de traiter les deniers publics avec respect, car les familles, les travailleurs et les employeurs font face à d'énormes défis en raison de la COVID-19 et continuent à faire des sacrifices pour venir à bout de la pandémie. Par conséquent, chaque fois que votre organisme prend une mesure et une décision et qu'il engage des dépenses, je m'attends à ce qu'il tienne compte des intérêts des contribuables et des personnes que nous servons.

Cela inclut les aspects suivants :

1. Concurrence, viabilité et gestion des dépenses

- Respecter les fonds octroyés à votre organisme;
- Déterminer des possibilités d'adopter des pratiques novatrices ou d'améliorer la viabilité, et y donner suite;
- Se conformer à la directive pertinente ayant trait à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement;

- Travailler avec le ministère, lorsque cela est approprié, pour promouvoir le plan d'action Faire progresser l'Ontario.

2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales pertinentes et assurer la transparence et la responsabilité en matière de rapports;
- Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les normes et les pratiques de comptabilité, le cadre éthique de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, et donner suite aux conclusions des audits, le cas échéant;
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour appuyer efficacement le rôle du conseil d'administration quant à la gouvernance et à la responsabilité de l'organisme.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace de détection, d'évaluation et d'atténuation des risques, englobant des activités de planification et d'intervention en cas de situations d'urgence, dont des situations sanitaires, comme la pandémie de COVID-19, par exemple;
- Maintenir un plan de continuité des activités approprié indiquant les services et le personnel essentiels en temps critique.

4. Gestion de la main-d'œuvre

- Optimiser la capacité organisationnelle de la SFIEO de soutenir la prestation des meilleurs services publics possible;
- Continuer à obtenir des services de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances pour veiller à ce que toutes les ressources disponibles soient orientées vers la gestion efficace et efficiente de la dette de la SFIEO et la prestation d'autres services dont dépend la population de l'Ontario.

5. Collecte de données

- Améliorer la façon dont la SFIEO utilise les données pour la prise de décisions, le partage de renseignements et l'établissement de rapports, notamment en tirant parti des solutions actuelles ou nouvelles pour les données pour préparer des rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services;
- Appuyer la transparence et les exigences relatives à la protection de la vie privée s'appliquant au travail avec des données, et partager des données avec le ministère, le cas échéant.

6. Prestation de services numériques et service à la clientèle

- Envisager et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne et continuer à respecter et à dépasser les normes de service à la clientèle pendant la transition;
- Adopter des approches numériques.

7. Diversité et inclusion

- Établir et promouvoir des initiatives axées sur la diversité et l'inclusion qui favorisent un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, anti-raciste et diversifié;

- Faire preuve de leadership dans l'établissement d'un milieu inclusif exempt de harcèlement;
- Adopter un processus de participation à l'égard de l'inclusion pour que toutes les voix soient entendues lors de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions.

8. Relance à la suite de la COVID-19

- Repérer et mettre en œuvre des méthodes de prestation des services (numériques ou autres) qui ont évolué depuis le début de la COVID-19;
- Soutenir les efforts visant la relance à la suite de la COVID-19.

Je m'attends à ce qu'en plus de mettre l'accent sur ces priorités à l'échelle du gouvernement, la SFIEO continue de se concentrer sur son mandat conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité* :

- Gérer sa dette, ses risques financiers et ses emprunts, y compris la dette de l'ancien Ontario Hydro;
- Gérer les contrats de l'ancien Ontario Hydro avec les producteurs privés d'électricité;
- Recevoir des paiements et administrer les actifs, les emprunts, les droits et les obligations de la SFIEO et les céder ou les gérer selon les dispositions appropriées ou les instructions du ministre des Finances;
- Fournir de l'aide financière aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro;
- Conclure des ententes financières ou autres par rapport à la gestion de l'offre et de la demande d'électricité en Ontario;
- Accomplir des fonctions additionnelles selon les instructions du lieutenant-gouverneur en conseil.

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer à nous assurer que la SFIEO continue à veiller à la gestion efficiente de sa dette, de ses risques financiers et de ses emprunts, y compris la dette de l'ancien Ontario Hydro. Nous sommes persuadés que la population de l'Ontario stimulera la croissance économique nécessaire à la création d'emplois, à la prospérité et à la vigueur de la province.

Je vous transmets mes remerciements à vous, ainsi qu'aux autres membres du conseil d'administration, pour votre soutien constant, ainsi que pour vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec mon bureau.

Recevez mes sincères salutations.

Original signé par

Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

c.c. Gadi Mayman, directeur général et vice-président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Richard Clark, chef de cabinet, bureau du ministre, ministère des Finances
Michael Waterston, directeur par intérim, Direction des services juridiques, ministère des Finances